



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



Date de publication : 13 décembre 2017



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Numéro spécial

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° 2017 / 1841 fixant la liste des organismes représentés au Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est et le nombre de leurs représentants

Date de publication : le 13 décembre 2017



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° 2017 / 1841

**fixant la liste des organismes représentés au
Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
et le nombre de leurs représentants**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Grand Est comprend 180 membres, répartis entre les quatre collèges suivants :

- 1^{er} collège : 58 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées,
- 2^{ème} collège : 58 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés,
- 3^{ème} collège : 58 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, dont 9 au titre de la 1^{re} phrase du 2^e alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT et 3 au titre de la 2^e phrase du 2^e alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT,
- 4^{ème} collège : 6 personnalités qualifiées.

ARTICLE 2 :

La liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Grand Est, le nombre de leurs représentants et les modalités particulières de leur désignation, sont fixés comme suit :

1^{er} COLLÈGE :

Entreprises et activités professionnelles non salariées : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES
Par la Chambre régionale de commerce et de l'industrie Grand Est (CRCI)	8
Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	20
Par la Délégation régionale de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	8
Par la Chambre régionale d'agriculture	3
Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	2
Par le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)	1
Par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)	1
Par l'Association des viticulteurs d'Alsace	1
Par la Coordination rurale Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	1
Par la Confédération paysanne Grand Est	1
Par l'Association interprofessionnelle « valeur bois »	1
Par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA)	4
Par l'Union des entreprises de proximité (U2P)	4
Par l'Union nationale des artisans et des professions libérales (UNAPL)	1
Par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	1
Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	1

2^{ème} COLLÈGE :

Organisations syndicales de salariés : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES
Par la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.)	17
Par la Confédération générale du travail (C.G.T.)	13
Par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (C.G.T. – F.O.)	10
Par la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.)	7
Par l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.)	4

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES
Par la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération générale des cadres (C.F.E. - C.G.C.)	4
Par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)	1
Par la Fédération autonome de la fonction publique (F.A. – F.P.)	1
Par SUD Solidaires	1

3ème COLLÈGE :

Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES
<i>Pour la protection de la nature</i>	
Par France Nature Environnement (FNE) Grand Est	3
Par la Ligue pour les oiseaux (LPO)	1
Pour les Centres permanents d'initiation à l'environnement, par l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA)	1
Par les trois Conservatoires régionaux des espaces naturels du Grand Est	1
<i>Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable, au titre de la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT</i>	5
<i>Pour la qualité de l'Air</i>	
Par ATMO Grand Est	1
<i>Pour les usagers de la nature</i>	
Par l'Association régionale de pêche Grand Est (ARGE)	1
Par la Fédération régionale des chasseurs du Grand Est	1
Par la Fédération française des clubs alpin et d'activité de montagne (FFCAM)	1
<i>Pour la jeunesse et l'éducation populaire, dont 3 personnes au titre de la 2e phrase du 2e alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT</i>	
Par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	2
Par le Forum Régional de la jeunesse Grand Est (FRJGE)	1
Par la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)	1
Par l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)	1
<i>Pour l'insertion par l'activité économique</i>	
Par l'IAE Grand Est	1

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES
<i>Pour l'économie sociale et solidaire</i>	
Par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)	2
Par l'Union Régionale des SCOP de l'Est (URSCOP)	1
<i>Pour l'innovation, le numérique, la recherche et l'enseignement supérieur</i>	
Par l'Université de Strasbourg	1
Par l'Université de Lorraine	1
Par l'Université de Reims Champagne-Ardenne	1
Par le pôle de compétitivité Hydréos	1
Par Platinum 3D	1
Par « Alsace Digitale »	1
Par le Laboratoire lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)	1
<i>Pour la culture</i>	
Pour la création, par le SYNDEAC	1
Pour les industries culturelles, par « CARANUSCA, la pierre et l'eau »	1
Pour les métiers d'art, par la section Grand Est de la Confédération française des métiers d'art	1
<i>Pour le tourisme</i>	
Par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)	1
Pour le réseau régional d'offices de tourisme, par la Fédération des offices de tourisme de Châlons-en-Champagne	1
Par l'Union Régionale des Gîtes de France	1
<i>Pour les relations transfrontalières</i>	
Par l'Institut de la Grande Région	1
Par le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict Pamina	1
<i>Pour l'aménagement du territoire</i>	
Par la Délégation régionale de la fédération nationale des associations d'usagers de transports (FNAUT)	1
Par l'Observatoire Régional Transports & Logistique (ORT&L)	1
<i>Pour le sport</i>	
Par le Comité régional olympique et sportif (CROS) Grand Est	1
Par la Fédération française handisport	1
<i>Pour les consommateurs</i>	
Par « UFC Que choisir »	1
Par la Chambre de Consommation Grand Est	1

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES
<i>Pour les parents d'élèves</i>	
Par la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE)	1
Par la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	1
Par l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)	1
<i>Pour le logement</i>	
Par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ)	1
Par la Confédération Nationale du Logement (CNL)	1
<i>Pour l'action sociale et la lutte contre l'exclusion et les inégalités</i>	
Par accord entre les associations ATD Quart Monde, Secours catholique et Secours populaire, par le Secours catholique	1
<i>Pour la santé et l'autonomie des personnes</i>	
Par l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés à but non lucratif Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) Grand Est	1
Par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est (CRSA)	1
Par le Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle	1
Par la Fédération des Maisons de Santé	1
Par le Comité d'Entente Régional Handicap Grand Est (CERHGE)	1
<i>Pour les associations féminines</i>	
Par le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) de la région Grand Est	1
<i>Pour la famille</i>	
Par l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF)	1

4ème COLLÈGE : Personnalités qualifiées

6 personnalités désignées par le Préfet de région Grand Est

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 12 décembre 2017

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.